

Concertation chartre
d'engagements sur l'usage des
produits phytosanitaires –
loi EGALIM

Atelier participatif de Montpellier
05/10/2020

SNCF Réseau Occitanie

Note de Synthèse

12 octobre



SOMMAIRE

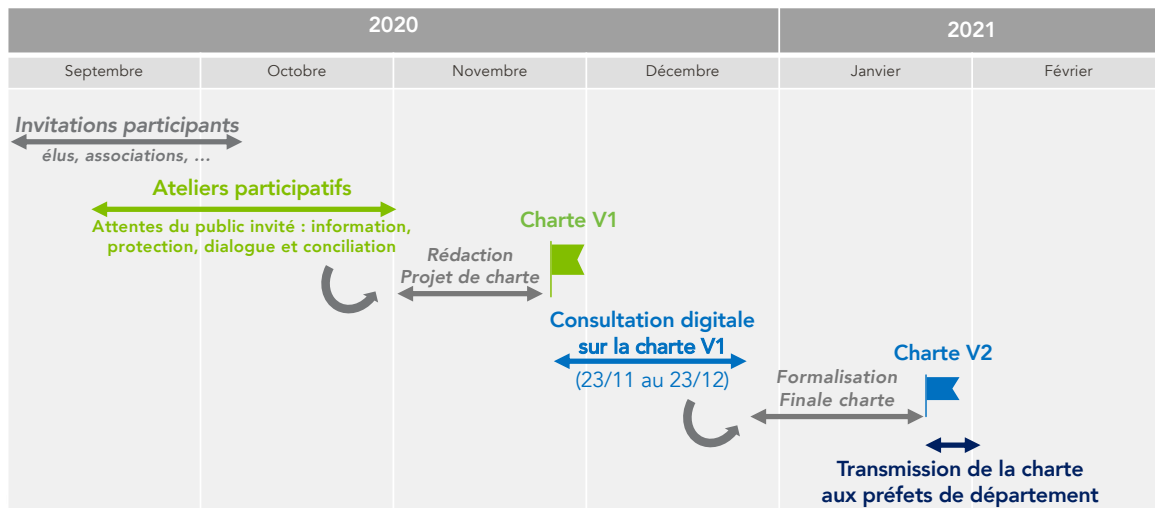
1	INTRODUCTION	3
1.1	RAPPEL DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION EGALIM	3
1.2	DEROULEMENT DE L'ATELIER	3
2	SYNTHESE DES ECHANGES.....	4
2.1	PRESENTATION EN PLENIERE.....	4
2.2	SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS EN SOUS-GROUPES.....	6
2.2.1	<i>Information en matière d'usage des produits phytosanitaires</i>	<i>7</i>
2.2.2	<i>Protections des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires</i>	<i>7</i>
2.2.3	<i>Dialogue et conciliation concernant sur l'usage des produits phytosanitaires</i>	<i>8</i>
2.2.4	<i>Priorisation des contributions par thème.....</i>	<i>8</i>
2.3	SUITES DU PROCESSUS	8
2.4	MOT DE LA FIN	9
3	ANNEXES	10
3.1	ANNEXE 1 : ATTENTES ET BESOINS EXPRIMES EN AMONT DE L'ATELIER	10
3.2	ANNEXE 2 : CONTRIBUTIONS EN SOUS-GROUPES THEMATIQUES ET PRIORISATION	10
3.2.1	<i>Contributions en matière d'information sur l'usage des produits phytosanitaires</i>	<i>10</i>
3.2.2	<i>Contributions en matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires.....</i>	<i>11</i>
3.2.3	<i>Contributions en matière de dialogue et conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires.....</i>	<i>12</i>
3.3	ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS	12

1 Introduction

1.1 Rappel de la démarche de concertation Egalim

L'article 83 de la loi Egalim (« protection des personnes lors de l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des zones d'habitation ») et le décret d'application du 27/12/2019 prévoient que l'utilisation des produits phytosanitaires soit encadrée par des chartes d'engagements élaborées par les utilisateurs suite à une concertation avec le public.

Dans ce cadre, SNCF Réseau a engagé une démarche de concertation pour construire une charte d'engagements. Cette démarche participative est structurée en deux étapes entre septembre et décembre 2020.



L'atelier participatif du 05/10/2020 à Montpellier s'inscrit dans la 1^{ère} étape de cette concertation.

1.2 Déroulement de l'atelier

21 participants dont 15 hors SNCF Réseau et Nicaya Conseil

Durée de l'atelier : 17h45 à 20h15

L'atelier s'est déroulé en 4 temps

- Introduction générale sur la loi Egalim et la démarche de concertation conduite par SNCF Réseau pour élaborer une charte d'engagements en lien avec l'usage des produits phytosanitaires
- Enjeux et pratiques de maîtrise de la végétation sur le réseau ferré national

- Travail en sous-groupes sur les 3 thématiques de la charte d'engagements : information, protection, dialogue et conciliation
- Partage des productions des participants et priorisation

2 Synthèse des échanges

2.1 Présentation en plénière

Nicaya conseil (en charge de l'animation de l'atelier) a tout d'abord rappelé les règles sanitaires à respecter pour la sécurité de tous les participants et les dispositions prises pour y contribuer (distance des chaises, mise à disposition de gel hydroalcoolique, de masques, ...).

Dans un second temps, Nicaya conseil a proposé aux participants de se présenter, puis rappelé le déroulement prévisionnel de l'atelier et enfin proposé des règles de travail et d'échanges, que les participants ont approuvées.

Nicaya conseil a ensuite proposé aux participants d'exprimer leurs attentes et besoins par rapport à l'atelier (cf. Annexe 1). En synthèse les principales attentes portent sur :

- Le partage d'informations sur les pratiques de maîtrise de la végétation sur le réseau ferré et ses abords
- Les dispositions prises par SNCF Réseau pour la biodiversité, les espèces envahissantes
- Des précisions sur les traitements utilisés et les alternatives pouvant être mises en place, avec notamment des attentes vis-à-vis d'engagements en matière de réduction de l'usage de produits phytosanitaires
- Les modalités d'échanges avec les services de maîtrise de la végétation de SNCF Réseau.

Nicaya conseil a précisé aux participants que s'ils souhaitaient aborder d'autres thèmes que ceux prévus pour l'atelier, ils pouvaient le formuler oralement et, le cas échéant, le préciser dans le **Cahier d'expression** mis à leur disposition dans la salle.

Lors des deux premiers temps de présentation qui ont suivi, SNCF Réseau a **précisé le cadre de la loi EGALIM et de la concertation engagée** ainsi que les **pratiques actuelles de SNCF Réseau en matière de maîtrise de la végétation sur le réseau ferré national et les démarches engagées pour sortir en 2021 de l'usage du glyphosate, et à terme de l'usage des produits phytosanitaires de synthèse.**

Cette présentation a donné lieu à des échanges qui ont porté sur les principaux points suivants :

- **Les alternatives à l'usage du glyphosate (sortie du glyphosate, pose de géotextiles, ...)**
 - Un participant demande à quel moment sont utilisés les produits phytosanitaires
 - SNCF Réseau indique qu'actuellement il y a une période de traitement principale durant le printemps et parfois une campagne de rattrapage en automne. Le passage à des traitements à base de biocontrôle nécessitera deux traitements par an.
 - Un participant demande des précisions sur la pratique de l'ensemencement choisi
 - SNCF Réseau indique que l'ensemencement choisi est mis en œuvre sur les voies de service et pas sur les voies principales qu'il s'agisse du réseau structurant ou du réseau secondaire
 - C'est une expérimentation en cours pour laquelle les retours d'expérience auront bientôt lieu.
 - Un participant demande quel est le nom des herbicides préventifs utilisés à l'avenir
 - SNCF Réseau indique qu'à l'avenir, les traitements seront effectués avec mélange à base d'un produit de biocontrôle à 95%, l'acide pélargonique, qui est un herbicide foliaire de contact, non systémique associé au flazasulfuron, un herbicide de synthèse antigerminatif, non foliaire
 - Un participant demande si l'anti germinatif est utilisé à l'heure actuelle ou s'il est considéré comme une alternative de sortie du glyphosate
 - SNCF Réseau indique que l'antigerminatif est parfois utilisé en préventif aujourd'hui.
 - Il est également utilisé comme nouvel itinéraire technique conjointement avec l'acide pélargonique pour le biocontrôle.
 - Un participant demande quelles sont les alternatives mises en œuvre lors du renouvellement de voies
 - SNCF Réseau indique que le renouvellement d'une voie a lieu tous les 20 à 30 en lien avec la sécurité des circulations.
 - Lorsque les voies sont renouvelées, il est possible de poser des géotextiles mais cela peut aussi se faire en dehors des renouvellements de voie.
 - Un participant demande si la pose de géotextile est mise en place systématiquement lors des renouvellements de voie
 - SNCF Réseau indique qu'à l'heure actuelle la pose de géotextile est en expérimentation et que les retours d'expérience sont

attendus avant de lancer un déploiement industriel, notamment pour des raisons de coût.

- **L'entretien des gares**

- Un participant demande comment est gérée la végétation dans les gares
 - SNCF Réseau précise que depuis la Loi Labbé de 2017, il n'y a plus de traitements par produits phytosanitaires dans les gares.
- Un participant demande si cela ne pose pas de problème de ne pas avoir de traitement dans les gares
 - SNCF Réseau indique que cela peut parfois causer des difficultés, notamment avec des espèces envahissantes qui ne sont pas traitées.

- **L'entretien de la végétation aux abords des voies**

- Un participant demande comment sont traités les talus
 - SNCF Réseau précise que les talus sont entretenus mais pas avec des produits phytosanitaires.
- Un participant indique qu'il peut être difficile d'expliquer aux citoyens qu'il n'est pas possible d'entretenir certaines zones et qu'une forme d'incompréhension pourrait naître si on leur explique que l'on ne traite plus du tout certains endroits
 - SNCF Réseau indique que cela fait partie des injonctions contradictoires, entre la nécessité de préserver les friches et la végétation pour la biodiversité et d'entretenir les abords pour des raisons de sécurité. Il s'agit composer avec ces deux injonctions tout en gardant comme priorité la loi et la sécurité des personnels et voyageurs.
- Un participant demande si les zones de traitement et de non-traitement ont été chiffrées
 - SNCF Réseau indique que tout est cartographié dans un logiciel de SIG : les zones traitées comme les zones de traitement.
 - Une veille juridique est effectuée - lorsqu'un arrêté préfectoral définit une nouvelle zone de non-traitement, celle-ci est intégrée dans le SIG, et les traitements sont coupés sur la zone.
 - En Occitanie, 200 arrêtés préfectoraux existent ce qui représente 3% du linéaire.
- Un participant demande comment sont traitées les espèces envahissantes dans les remblais, qui envahissent parfois les terrains des particuliers et les espaces publics
 - SNCF Réseau indique que les espèces envahissantes sont difficiles à éradiquer et que traiter avec des herbicides est inenvisageable en autant en bordure des propriétés riveraines, qu'en bord de voie. Cela demanderait une gestion cosmétique

et particulière des situations, or, le mode de production reste industriel.

- Des benchmarks sont en cours pour étudier la meilleure solution à mettre en œuvre.

2.2 Synthèse des contributions en sous-groupes

Les participants ont ensuite été invités à travailler en sous-groupes pour formuler leurs contributions sur les 3 thèmes prévus par le décret EGALIM pour la charte d'engagements :

- **Information** sur l'usage de produits phytosanitaires
- **Protection** des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires
- **Dialogue et conciliation** par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

Le détail des contributions en atelier est proposé en Annexe 2 à la présente note de synthèse.

2.2.1 Information en matière d'usage des produits phytosanitaires

Les contributions ont permis de mettre en évidence les principales attentes suivantes en matière d'information sur l'usage des produits phytosanitaires :

- Le partage d'informations avec les collectivités, les associations, les riverains ... (cartographie, produits utilisés, dates de traitement, enjeux des traitements, les alternatives possibles et leurs coûts...)
- La mise en place d'interlocuteurs dédiés et identifiés au sein de SNCF Réseau.

2.2.2 Protections des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

Les contributions ont permis de mettre en évidence les principales attentes suivantes en matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires :

- La mise en place d'une cartographie des traitements entre secteurs urbains, semi-urbains et ruraux
- L'augmentation de la fréquence des traitements mécaniques et des solutions alternatives
- La création d'une application qui permette aux citoyens de signaler les problèmes constatés sur les voies
- La mise en place de dispositifs anti-dérives et de murs isolant les riverains
- La concrétisation et généralisation à plus grande échelle des expérimentations menées par SNCF Réseau

- La pérennisation des programmes de recherche et développement pour trouver des solutions alternatives aux produits phytosanitaires

2.2.3 Dialogue et conciliation concernant l'usage des produits phytosanitaires

Les contributions ont permis de mettre en évidence les principales attentes suivantes en matière de dialogue et de conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires :

- La mise en place d'interfaces dédiées en cas de conflit (médiateur, arbitres, service réclamation sur internet, ...)
- La mise en œuvre de bilans réguliers des pratiques SNCF auprès des riverains (nombre de passages des trains désherbeurs, actions d'entretien des dépendances vertes...)
- Privilégier les échanges humains et le travail en concertation dans des instances de conciliation avec des représentants de riverains

2.2.4 Priorisation des contributions par thème

Après avoir partagé les résultats des travaux des groupes sur chaque thème, les participants ont priorisé les contributions en fonction de celles qui leurs paraissent prioritaires à mettre en œuvre (cf. annexe 2).

Durant cette séquence, les participants ont souhaité ajouter des éléments aux contributions effectuées lors du travail en sous-groupe. Ces contributions ont été prises en compte et consignées dans les annexes.

2.3 Suites du processus

A l'issue de la séance SNCF Réseau a présenté les suites du processus de concertation :

- Diffusion du document support de présentation et d'une synthèse des échanges et contributions des participants lors de l'atelier
- Poursuite de l'étape 1 de la concertation avec de nouveaux ateliers
- La démarche d'élaboration de la charte d'engagements qui s'en suivra

Au terme de l'atelier SNCF Réseau a remercié les participants pour leur participation active et leur présence à l'atelier.

Les participants ont été invités à consulter le site internet (www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation) afin de rester informés et de télécharger la plaquette d'information relative à la maîtrise de la végétation.

2.4 Mot de la fin

Au terme de l'atelier, Nicaya conseil a demandé aux participants un mot d'appréciation sur l'atelier.

Les contributions des participants sont les suivantes :

- Participatif
- Intéressant
- Modèle de concertation
- Richesse de la diversité des approches
- Convivial
- Constructif
- Riche
- A suivre
- Enrichissant
- Suivre avec les faits
- Merci

3 Annexes

3.1 Annexe 1 : attentes et besoins exprimés en amont de l’atelier

Les participants ont été invités au début de l’atelier à exprimer leurs attentes et besoins pour cette réunion.

- Comprendre comment faire disparaître les espèces envahissantes en respectant le zéro phytosanitaires
- Comprendre le fonctionnement des interventions sur les talus
- Besoin d’informations et d’apprendre à se connaître
- Connaître les conditions d’interventions de SNCF Réseau
- Comprendre comment les voies vont être entretenues lors de la réouverture de la rive droite du Rhône à Pont-Saint-Esprit
- Comprendre comment traiter les champs contaminés par l’ambroisie
- Éclaircir le débat sur l’utilisation des intrants en lien avec les débats portant sur l’utilisation des produits phytosanitaires dans les activités agricoles
- Comprendre la façon dont SNCF Réseau traite les zones urbanisées
- Comprendre les pratiques de SNCF Réseau en matière de maîtrise de la végétation
- Connaître les pratiques alternatives envisagées par SNCF Réseau pour la sortie du glyphosate et des produits phytosanitaires

3.2 Annexe 2 : contributions en sous-groupes thématiques et priorisation

Les contributions des sous-groupes de travail ont été consignées en séance. Elles sont retranscrites littéralement ci-dessous pour chacune des thématiques abordées. Le résultat de la priorisation des contributions par les participants est proposé dans la colonne de droite (nombre de suffrages recueillis).

3.2.1 Contributions en matière d’information sur l’usage des produits phytosanitaires

Les contributions sont classées par ordre de priorité, suite au vote des participants effectué en séance.

Information	
Alerte SMS sur les dates précises de traitement pour les riverains des voies / les collectivités	7

Tableau des périodes de traitement et cartes	5
Communiquer sur les alternatives aux traitements phytosanitaires et les coûts induits	5
Cartes avec zones traitées et zones non traitées	4
Informations sur les produits utilisés et sur les ZNT pour les riverains	3
Composition des produits sanitaires épandus	3
Les décideurs doivent venir vers les citoyens pour engager le débat sur ce qui est souhaité par la population	3
Campagne d'information générale	2
Information sur les périodes de traitement auprès des riverains et des collectivités	1
Quels traitements actuels et futurs ?	
Enjeux des traitements pour la SNCF (sécurité, accès aux voies, protections voies et infrastructures...)	
Information sur impact en termes de produits phytosanitaires du billet de train	

3.2.2 Contributions en matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

Les contributions sont classées par ordre de priorité, suite au vote des participants.

Mesures de protection	
Augmentation de la fréquence des traitements mécaniques et des solutions alternatives (géotextile, enherbement) pour tendre vers le zéro intrant	15
Généraliser et concrétiser les expérimentations	12
Lien avec les communes et en amont des actions (interlocuteur dédié et local) pour également faire remonter les contacts des citoyens par un service dédié	7
Continuer à investir dans la recherche et le développement	3
Communiquer sur les produits utilisés (notamment de synthèse) et sur les mesures mises en œuvre par la SNCF et leur utilité	3
Dispositifs anti-dérives : murs isolant les riverains / filets anti-dérive	3
Cartographie / zonalité des secteurs urbains, semi-urbains et ruraux	2

Identification des trains désherbeurs	1
---------------------------------------	---

3.2.3 Contributions en matière de dialogue et conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires

Les contributions sont classées par ordre de priorité, suite au vote des participants.

Dialogue et conciliation	
Bilans réguliers des pratiques de la SNCF auprès des riverains ou bilans publics : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de passages des trains désherbeurs • Actions d'entretien des dépendances vertes 	8
Installer des contacts locaux pour les riverains qui soient accessibles	6
Service de la SNCF chargé de recueillir les informations des riverains sur les dangers liés à la végétation (arbres) ou autres dangers + n° vert + site dédié	5
Relais locaux désignés dans les communes pour informer la SNCF sur les dangers	2
Outil internet de recueil des questionnements	2
Rencontres	
Représentants des riverains avec des instances de conciliation : <ul style="list-style-type: none"> • Riverains • SNCF • État • Élus locaux • Associations environnementales 	

3.3 Annexe 3 : liste des participants

Participants :

- Paule Ablitzer
- Clément Baudot
- Vincent Bruno
- Aline Chevalier
- Yannie Coquery
- Catherine Dayre
- Léa Dominique
- Georges Fandos
- Lucie Jamelin
- Olivier Laurent
- Marie Mailheau
- Pierre Palat
- Gilbert Rieu
- Pauline Sipion

- Christine Villa

- Christophe Karlin

SNCF Réseau :

- Géraldine Cassez
- Jean-François Dinnat
- Anne-Lise Gibbe

Nicaya Conseil :

- Estelle Brisset
- Pauline Sabouraud

Concertation charte d'engagements encadrant l'usage des produits phytosanitaires -
loi Egalim

Septembre – décembre 2020

Pour vous informer :

www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation

